

Ensemble face à la douleur : prévention, traitement et prise en charge
United against pain: prevention, treatment and management of pain
© 2005 Elsevier SAS. Tous droits réservés

Définir des priorités de santé publique

Pierre Morange

*Député, vice-président de la Commission des affaires culturelles,
familiales et sociales de l'Assemblée nationale*

Le thème qui donne son titre à la session est d'une particulière actualité en France. Il s'inscrit en effet dans les termes mêmes de la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique. Les objectifs 31 et 32 (tableau 1), relatifs aux douleurs chroniques et rebelles, aux douleurs de l'enfant, aux douleurs postopératoires, aux douleurs des cancers sont au centre des débats du présent colloque. Des objectifs quantifiés pluriannuels, à la fois épidémiologiques et opérationnels, ont été précisés. Une évaluation annuelle a été mise en place par rapport à des indicateurs appropriés. Le contrôle démocratique des objectifs de santé publique est renforcé par la participation des usagers aux conférences régionales de santé. De plus, les objectifs pourront à tout moment faire l'objet d'une évaluation globale ou partielle par l'Office parlementaire d'évaluation des politiques de santé.

La loi de santé publique est ainsi exemplaire d'une nouvelle culture politique, celle de la démocratie participative et de l'évaluation.

Pierre Morange

Tableau 1. Loi du 9 août 2004 : objectifs relatifs à la douleur.

		<i>Objectif</i>	<i>Objectif préalable</i>	<i>Indicateurs</i>
Objectifs ayant pour préalable la production d'informations épidémiologiques	31	Prévenir la douleur d'intensité modérée et sévère dans au moins 75 % des cas où les moyens techniques actuellement disponibles permettent de le faire, notamment en post-opératoire, pour les patients cancéreux (à tous les stades de la maladie), et lors de la prise en charge diagnostique ou thérapeutique des enfants	Disposer de la prévalence actuelle pour évaluer l'importance des efforts nécessaires, même si l'objectif est exprimé en termes absolus à partir d'une estimation grossière de moins de 50% des douleurs prévenues actuellement	Prévalence des douleurs d'intensité modérées ou sévères, mesurée par une méthodologie appropriée, notamment en postopératoire, pour les patients cancéreux et au décours de la prise en charge diagnostique ou thérapeutique des enfants.
Objectifs ayant pour préalable la production d'autres connaissances scientifiques	32	Réduire l'intensité et la durée des épisodes douloureux chez les patients présentant des douleurs chroniques rebelles, chez les personnes âgées, et dans les situations de fin de vie.	Améliorer la connaissance épidémiologique et physiopathologique de ces douleurs ; développer des stratégies de prise en charge appropriées et évaluer leur efficacité	